



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



CENTRE-VAL DE LOIRE

2025



Appel à projet

« Savoir rouler à vélo »



CONTEXTE ET CREDITS

Le dispositif « **Savoir rouler à vélo** » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère chargé des Sports. Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » **permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans.**

En 10 heures, il leur permet de :

- ⇒ Devenir autonome à vélo,
- ⇒ Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- ⇒ Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- ⇒ 1^{er} bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

- ⇒ 2^{ème} bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

- ⇒ 3^{ème} bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Les projets peuvent se dérouler sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires.

Les actions financées seront :

- **soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3),**
- **soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure.**

Les attestations qui seront délivrées aux enfants doivent être éditées à partir du [portail « Savoir Rouler A Vélo »](#) du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

- ⇒ Transmission du compte-rendu financier via Le compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;
- ⇒ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « Savoir Rouler A Vélo » -> [« Je déclare une intervention »](#)

L'action sera considérée comme terminée une fois ces deux conditions remplies.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les structures éligibles à ce dispositif sont les associations sportives affiliées et agréées « sport ».
Les actions devront se tenir en 2025.

Les intervenants devront déclarer leurs interventions sur le portail « Savoir Rouler à Vélo ».
Les actions réalisées devront être saisies sur le portail « Savoir rouler à vélo » / onglet « je déclare une intervention ».

Pour pouvoir être éligible à une subvention ANS, les porteurs de projets devront obligatoirement prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité (DRAJES ou SDJES – voir contacts ci-dessous).

FINANCEMENT DES PROJETS

Dans le cadre de la mise en place d'actions, un montant maximal de subventionnement par session « savoir rouler à vélo » sera fixé sur la base suivante :

- ⇒ **Forfait de 500 € pour l'ensemble des 3 blocs** : contribution au financement du temps de préparation et d'encadrement du stage, frais de déplacement et mise à disposition du matériel.
La présence d'un intervenant ayant suivi une formation SRAV est fortement recommandée

Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire et par exercice est de 1500 €, abaissé à 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un CRTE avec un volet ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

Les stages devront être gratuits pour tous les enfants !

MODALITÉS DE DÉPOT

Les demandes devront être déposées **à partir du Vendredi 28 Mars 2025** sur le site internet : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> code compte asso : 188.

Auprès du service de l'Etat instructeur (DRAJES Centre-Val de Loire), **jusqu'au Lundi 12 Mai 2025.**

Tous les porteurs de projets ayant perçu une subvention en 2024 doivent impérativement compléter le compte rendu financier sur le [compteasso.fr](https://lecompteasso.fr) avant le 30 juin 2025 et avant le 12 mai 2025 pour ceux qui demandent une nouvelle subvention en 2025.

CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Coordination régionale - pour les Ligues et les comités régionaux :

DRAJES Centre-Val de Loire –
Ludovic Lebourlès : 02 36 47 72 28 – ludovic.lebourles@ac-orleans-tours.fr

<u>Cher (18)</u> <i>SDJES du Cher</i> Véronique DOLEANS Tél : 02 38 79 38 98 veronique.doleans@ac-orleans-tours.fr	<u>Eure-et-Loir (28)</u> <i>SDJES d'Eure-et-Loir</i> Allan HUYGUES-BEAUFOND Tél : 02 34 42 94 77 allan.huygues-beaufond@ac-orleans-tours.fr ans28@ac-orleans-tours.fr	<u>Indre (36)</u> <i>SDJES de l'Indre</i> David GALLOIS Tél : 02 36 27 61 11 david.gallois@ac-orleans-tours.fr
<u>Indre-et-Loire (37)</u> <i>SDJES d'Indre-et-Loire</i> Christine GROSSET Tél : 02 38 79 45 07 christine.grosset@ac-orleans-tours.fr	<u>Loir-et-Cher (41)</u> <i>SDJES du Loir-et-Cher</i> Adrien BRUCKER Tél : 02 36 47 72 84 Adrien.brucker@ac-orleans-tours.fr	<u>Loiret (45)</u> <i>SDJES du LOIRET</i> Ludovic LEBOURLES Tél : 02 36 47 72 28 ludovic.lebourles@ac-orleans-tours.fr